

ASSEMBLÉE NATIONALE9 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 344

AMENDEMENT

présenté par

M. Bazin, M. Hetzel, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Ray, Mme Duby-Muller, M. Liger,
M. Boucard, M. Jean-Pierre Vigier, M. Tryzna et M. Portier

ARTICLE 5

À l'alinéa 277, supprimer le mot :

« administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ordres professionnels étant également chargés du contrôle des incapacités, il convient de remplacer « l'autorité administrative compétente » par « l'autorité compétente ».